



Païement des dettes et injonction de payer.

Par Visiteur

Je viens d'être contacté d'une façon très bizarre chez moi par un mandataire pour payer une dette datant de 2004 d'un crédit revolving où j'avais fait un dossier de chômage par le biais de l'assurance chômage. Il paraît qu'il y a eu une injonction à payer par le tribunal de metz dont je n'ai jamais été au courant. maintenant j'habite poitiers. Il me réclame 4700 euros. Je n'ai plus de documents plus rien pour me rendre compte s'il ont le droit ou pas ? ton menaçant comme quoi il va mettre mon mari au courant!
que dois-je faire?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

pour payer une dette datant de 2004 d'un crédit revolving où j'avais fait un dossier de chômage par le biais de l'assurance chômage.

Etes vous certaine que votre assurance chômage avait bien pris en considération le remboursement de ce crédit?

Il paraît qu'il y a eu une injonction à payer par le tribunal de metz dont je n'ai jamais été au courant. maintenant j'habite poitiers.

De quand date le jugement de tribunal ?

Aviez vous reçu signification par voie d'huissier de cette injonction? Et si oui aviez vous fait opposition?

Cordialement

Par Visiteur

Je n'ai plus de documents relatifs ce qui rend difficile les recherches.

Par Visiteur

Madame,

Je comprends bien mais le problème est que si ce jugement vous avez été signifié par voie d'huissier et que vous ne vous êtes pas opposée, il est exécutoire.

N'avez vous aucun souvenir des éléments relatifs à cette affaire?

Il est fort possible que votre assurance chômage ne prenait pas en compte le remboursement de ce crédit.

Cordialement